



Évreux, le 25 mars 2016

Schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure

Le préfet communique

Ce jour, vendredi 25 mars, j'ai réglementairement arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure, après les avis et amendements qui ont été débattus et proposés par les membres de la CDCI (*commission départementale de la coopération intercommunale*).

C'est sur la base de ce nouveau schéma que les projets de périmètres pour chaque futur EPCI vont être proposés à la consultation des collectivités qui sont respectivement concernées.

Ce nouveau schéma valide de nombreuses fusions d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; leur nombre évolue fortement puisque **33 EPCI** maillent **aujourd'hui** le département alors qu'ils ne seront plus que **14**, au **1^{er} janvier 2017**, après l'achèvement des procédures en cours.

Ce schéma est disponible sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <http://www.eure.gouv.fr/Actualites/Schema-departemental-de-cooperation-intercommunale-du-departement-de-l-Eure>

René BIDAL